

## Grille d'évaluation – Travail de diplôme

<b>Diplôme / titre</b>	Experte/ expert de la sécurité au travail et de la protection de la santé avec diplôme fédéral		
<b>Titre du travail</b>			
<b>Candidate / candidat</b>			
<b>Numéro de candidate / candidat</b>			
<b>Tuteur / tutrice (le cas échéant)</b>			
<b>Experte / expert 1</b>		Lieu : _____ Date : _____ Signature : _____	
<b>Experte / expert 2</b>		Lieu : _____ Date : _____ Signature : _____	
<b>Points / Note</b>	_____ / _____	Commission examen Date : _____ Visa : _____	Secrétariat Date : _____ Visa : _____

## 1. Volume du travail

Voir points 5.2, 5.3, 5.5 et l'Annexe 2 des Directives.

Volume du travail	Atteint	Pas atteint	Nombre de mots	Points max.	Points atteints
Volume du travail selon le point 3.4 de l'Annexe 2 : Notice « Travail de diplôme » des Directives				1	
		<b>Si pas atteint:</b>	<b>Echec, note finale = 1</b>		

Nombre de mots :	
Moins de 9'000	Echec, note finale = 1
Fourchette : entre 9'000-11'000	1 point
11'001-12'500	0 points
12'501 et plus	Echec, note finale = 1

## Évaluation pour les critères ci-après (parties 2 et 3)

3 / 6 points : démontré systématiquement / intégralement réalisé

2 / 4 points : démontré / réalisé en grande partie

1 / 2 point : peu démontré / partiellement réalisé

0 point : pas démontré / pas réalisé

### 2. Critères formels

Critères d'évaluation	Justification de la déduction de points	Points max.	Points atteints
2.1 Langage : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail rédigé avec soin et précision, de manière objective et lisible.</li> <li>- Grammaire correcte (orthographe et ponctuation).</li> </ul>		3	
2.2 Les directives concernant la structure du travail de diplôme sont respectées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les critères relatifs au contenu, mentionnés au chiffre 5.3 des Directives, sont présents.</li> <li>- La page de titre contient les indications mentionnées au point 3.1.1 de l'Annexe 2 : Notice « Travail de diplôme » des Directives.</li> <li>- Dans les annexes sont mentionnés au minimum les listes des sources et des abréviations, ainsi que la déclaration sur l'honneur.</li> </ul>		3	

<p>2.3 Mise en forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des indications sur la mise en forme mentionnées au point 3.2 de l'Annexe 2 : Notice « Travail de diplôme » des Directives.</li> <li>- Sources citées de manière correcte, complète et cohérente</li> <li>- Citations correctes dans le texte.</li> </ul>		3	
<p>2.4 Eléments visuels:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les éléments visuels utilisés complètent / appuient le travail et génèrent une plus-value.</li> <li>- Les graphiques et illustrations sont dotées d'une légende et référencés dans le texte.</li> </ul>		3	
<p><b>Total des points possibles / total des points atteints pour la partie 2</b></p>		<b>12</b>	

### 3. Critères relatifs au contenu / professionnels

3.1 Analyse de la situation	Justification de la déduction de points	Points max.	Points atteints
3.1.1 Un résumé donne un aperçu rapide et montre la nécessité d'une analyse/appréciation des risques.		3	
3.1.2 La demande faite à la direction pour améliorer la situation actuelle est motivée (argumentaire).		3	
3.1.3 Le contexte et la délimitation de la problématique (de l'entreprise, des processus etc., analysés dans le travail de diplôme) sont décrits avec précision.		3	
3.1.4 L'analyse de la situation se réfère à des chiffres clés existants et à des valeurs de référence.		3	
3.1.5 Identification et application de lois, ordonnances, normes et règles pertinentes.		3	
<b>Total des points possibles / total des points atteints pour la partie 3.1</b>		<b>15</b>	

<b>3.2 Analyse/appréciation des risques</b>	<b>Justification de la déduction de points</b>	<b>Points max.</b>	<b>Points atteints</b>
3.2.1 Le choix de la méthode d'analyse/appréciation des risques est expliqué (inclus d'éventuelles remarques sur des alternatives pertinentes).		3	
3.2.2 L'application de la méthode est décrite et rigoureuse.		3	
3.2.3 Justification de la nécessité de faire appel ou non à d'autres spécialistes MSST ou spécialistes du domaine.		3	
3.2.4 L'implication interdisciplinaire de personnes appropriées de l'organisation est garantie et décrite de manière compréhensible.		3	
3.2.5 Les phénomènes dangereux sont identifiés, plausibles et leurs risques appréciés.		6	
<b>Total des points possibles / total des points atteints pour la partie 3.2</b>		<b>18</b>	

<b>3.3 Réduction et traitement des risques</b>	<b>Justification de la déduction de points</b>	<b>Points max.</b>	<b>Points atteints</b>
3.3.1 Les mesures mentionnées conduisent à une réduction / atténuation compréhensible et effective des risques identifiés.		6	
3.3.2 Les mesures définies sont priorisées (principe STOP), proportionnées et applicables dans la pratique.		6	
3.3.3 Les risques résiduels, les nouveaux risques, ainsi que les questions à approfondir, sont suffisamment abordés.		6	
3.3.4 Des réflexions sur le rapport coûts/ bénéfices existent et sont compréhensibles.		6	
3.3.5 ST et PS sont intégrées dans les processus de travail au niveau stratégique et opérationnel.		3	
3.3.6 Une distinction est faite entre mesures immédiates et mesures systémiques.		3	
<b>Total des points possibles / total des points atteints pour la partie 3.3</b>		<b>30</b>	

3.4 Mise en œuvre des mesures / controlling	Justification de la déduction de points	Points max.	Points atteints
3.4.1 La mise en œuvre des mesures est priorisée, planifiée dans le temps et les diverses responsabilités sont définies.		3	
3.4.2 Les adaptations ou non du concept STPS ou du système de gestion de l'entreprise sont justifiées.		3	
3.4.3 Le processus de contrôle de l'efficacité à long terme des mesures est décrit et compréhensible.		6	
3.4.4 La communication, adaptée aux destinataires dans l'entreprise, concernant la problématique ou la solution est donnée (p.ex. plan de communication, canaux de communication).		6	
<b>Total des points possibles / total des points atteints pour la partie 3.4</b>		<b>18</b>	

#### 4. Impression générale

6 points : le travail remplit tous les critères : il est cohérent, a un fil conducteur reconnaissable et les points les plus importants sont mis en évidence.

4 points : le travail remplit majoritairement les critères de cohérence, de fil conducteur reconnaissable et de mise en évidence des points les plus importants.

2 points : le travail remplit insuffisamment les critères de cohérence, de fil conducteur reconnaissable et de mise en évidence des points les plus importants.

0 point : le travail n'est pas cohérent, un fil conducteur n'est pas reconnaissable, aucun point important n'est mis en évidence.

4 Impression générale sur le travail	Justification de la déduction de points	Points max.	Points atteints
Le travail est cohérent, il a un fil conducteur et les points les plus importants sont mis en évidence.		6	
<b>Total des points possibles / total des points atteints pour la partie 4</b>		<b>6</b>	

